

INSTITUTS SOLVAY

INSTITUT DE SOCIOLOGIE

TRAVAUX DES GROUPES D'ÉTUDES
DE LA RECONSTITUTION NATIONALE

L'AUTONOMIE
DES CHEMINS DE FER
DE L'ÉTAT BELGE

J. LEBÈGUE & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BRUXELLES
36, RUE NEUVE

PARIS
RUE DE LILLE, 30

1919

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Exposé des motifs	I
I. Critique du régime actuel, par H. VANDERRYDT	I
II. Principes du projet portant réorganisation de l'exploitation des chemins de fer de l'État, par M. ANSIAUX	13
III. Commentaire des articles de l'avant-projet de loi sur l'exploitation des chemins de fer de l'État belge, par G. BIGWOOD et H. SPEYER	65
Avant-projet de loi sur l'exploitation des chemins de fer de l'État	117 à 135

ANNEXES

Rapport de la Commission constituée par le Gouvernement belge, par arrêté du 19 février 1912, en vue d'étudier la question de l'autonomie des chemins de fer de l'État	139
Note sur l'organisation administrative des chemins de fer fédéraux suisses, par H. SPEYER	158 à 164
Loi fédérale suisse, concernant l'acquisition et l'exploitation des chemins de fer pour le compte de la Confédération, ainsi que l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux	165